Initiatives ministérielles

C'est plutôt clair, non? On trouve un bon avocat. Il faut avoir les moyens de le payer, mais le gouvernement du Canada pense que la plupart des gens ont ces moyens. Oui, avec un bon avocat qui coûte cher, c'est l'enfance de l'art que de contourner cette loi. Mais le petit pêcheur qui est poursuivi en justice, ce petit pêcheur que les députés devraient représenter, en prendra plein la figure avec ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

M. Brian L. Gardiner (Prince George — Bulkley Valley) propose:

Motion no 4

Que l'article 24 du projet de loi C-74 soit modifié

a) en retranchant, dans la version anglaise, la ligne 24, à la page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mouvoir la protection du poisson ou de l'habitat du poisson ainsi que»;

b) en retranchant les lignes 33 à 48, à la page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

h) fournir au ministre, sur demande présentée par celui-ci dans les trois ans suivant la déclaration de culpabilité, les renseignements relatifs à ses activités que le tribunal estime justifiés en l'occurence;

i) se conformer aux autres conditions qu'il estime justifiées pour assurer la bonne conduite du contrevenant et empêcher toute récidive».

• (1810)

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole encore une fois concernant cet amendement, la motion nº 4 à l'égard du projet de loi C-74, afin de discuter du moment où celui-ci fera l'objet d'un débat à l'étape de la troisième lecture. En vertu de cet amendement, une personne déclarée coupable devra, si la Cour l'ordonne, payer pour la promotion de la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson.

Lorsque le projet de loi a été étudié pour la première fois en comité, celui-ci faisait uniquement allusion au poisson. Nous avons inclus la notion d'habitat dans l'amendement. Le gouvernement appuie cette mesure. Compte tenu de notre désir de protéger nos cours d'eau et nos rivières contre la pollution causée par l'exploitation forestière et les industries de pâtes et papier, il importe de ne pas se contenter de créer un équilibre

entre les ressources et l'industrie. Nous devons veiller à exploiter nos richesses d'une manière durable, de façon à non seulement protéger l'environnement, mais aussi à assurer la survie de cette ressource, afin de pouvoir continuer à en profiter.

Cet amendement comporte un aspect intéressant, à savoir que nous ne parlons pas seulement de rembourser un dommage causé, ce que je trouve très difficile à accepter au plan des principes. En effet, c'est un peu comme si quelqu'un occupait votre maison durant un week-end, qu'il virait tout sens dessus dessous puis, à votre retour le dimanche soir, qu'il vous disait de ne pas vous en faire parce qu'il va vous rembourser les dégâts causés. Ce n'est pas de cette façon que ça se passe avec des amis ou des invités. Ce n'est pas non plus une façon d'autoriser la destruction de l'habitat du poisson.

Cet amendement va bien au-delà d'amener les gens à reconnaître les dégâts qu'ils causent. Il y a lieu de se méfier énormément de ce que les témoins ont dit devant le comité, que cela faisait partie de ce qu'il en coûte pour faire des affaires, que le coût ne serait que de quelques centaines de dollars, et ainsi de suite. Rien ne change alors. Cet amendement fera en sorte que les indemnités soient versées selon les ordonnances des tribunaux. Il fera en sorte que, lorsqu'ils sont en mer, les agents des pêches sentent que leur ministère est conscient de l'importance des règles et règlements qu'ils doivent faire respecter. Il fera en sorte que quiconque est reconnu coupable d'un délit en comprenne l'importance et aide à promouvoir la protection et l'amélioration de l'habitat marin.

C'est un amendement positif. Il pointe dans la bonne direction et j'espère que le gouvernement l'appuiera.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il s'agit d'un amendement qui a été accepté au comité. On a apporté de petites modifications sur le plan juridique et je pense qu'il était important d'en faire part à la Chambre. Mon collègue d'en face a présenté à nouveau dans cette enceinte les légères modifications qui ont été apportées au libellé. Le gouvernement souscrit à cet amendement et je pense qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction également.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais formuler une brève observation. C'est bien beau de parler de l'habitat du poisson et des amendes et d'employer de grands mots au sujet de la protection de l'environnement et de l'habitat.